

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Oyem : sensibilisation à la santé sexuelle reproductive

UNE campagne de la Coordination du Réseau national pour la santé reproductive des adolescents et des jeunes (RENAPS/AJ)

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LES membres de l'Association "La Relève", en collaboration avec le Réseau des confessions religieuses pour la société civile sur la santé de la reproduction (RCRSCSR) et des plateformes associatives assimilées, organisent depuis le 2 novembre dernier, à Oyem, une campagne de sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive (SSR), intégrant aussi des aspects liés au Covid-19.

Cette campagne est coordonnée par le Réseau national pour la santé reproductive des adolescents et des jeunes (RENAPS/AJ), sous le thème: "Santé sexuelle et reproductive intégrant au Covid-19". De même, cette activité est appuyée par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA). Le but visé est de former dix agents de santé communautaire et parvenir à sensibiliser plus de 1 500 jeunes dans les deux arrondissements d'Oyem. Partout où ils sont passés, d'abord dans les quartiers du 1er arrondissement, les deux superviseurs, Glenn Olivier Allogo Ndong et Besnik Mbeng Ondo, et leurs équipes respectives, ont sensibilisé les jeunes de 10 à 24 ans, sur les modes de contamination du Covid-19, du VIH/Sida et sur les aspects liés à la santé sexuelle et reproductive des



Les agents sensibilisateurs à la campagne de santé sexuelle reproductive.

adolescents et des jeunes (SSRAJ). Une enquête minutieuse est également menée sur la connaissance des jeunes sur le Covid-19, le VIH, les grossesses précoces et les violences basées sur le genre. Il ressort que les problématiques de la SSRAJ sont des sujets de

préoccupation essentielle chez cette catégorie de population au Gabon. En effet, "les grossesses précoces, le VIH/Sida et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST), en plus de la consommation des drogues, se révèlent comme des menaces évidentes

à l'épanouissement de la jeunesse en général, et celle du Woleu-Ntem en particulier", a fait remarquer Glenn Olivier Allogo Ndong. La mission était conduite par le révérend Rostand Essono Ella, président du RCRSCSR.

Port-Gentil/État civil: solution de la mairie pour les enfants sans parents



Joël Otando (au centre) présentant les registres.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

SI des solutions existent pour donner une existence légale aux enfants apatrides (sans acte de naissance), des questions se posaient pour les enfants, de plus en plus nombreux, sans parents connus. La mairie de Port-Gentil vient de trouver la solution. Les faits divers sont, hélas, émaillés de cas d'enfants abandonnés à la naissance.

Contrairement à d'autres enfants que les parents n'ont pas déclaré à la naissance, ceux-ci n'ont ni père, ni mère. Il faut bien pourtant qu'ils aient une citoyenneté qui commence par une existence légale matérialisée par l'obtention d'un acte de naissance. La municipalité de Port-Gentil a trouvé une solution qui devrait faire école. Le 3e adjoint au maire en charge, entre autres, de l'état civil, Joël Otando, qu'accompagnait le procureur de la République adjoint près le tri-

bunal de première instance de Port-Gentil, Roger Darnel Nguema Ondo, vient de présenter au maire Gabriel Tchango le fruit d'un travail qui a duré plusieurs mois, entre les services de l'état civil et le tribunal. Il sera d'abord dressé, dans un registre dédié, des procès-verbaux de découverte d'enfants. Puis, dans un autre registre, des actes tenant lieu d'actes de naissance qui faciliteront les adoptions. À en croire, Joël Otando, la formule fonctionne, au regard des demandes d'adoption déjà enregistrées et des actes dressés.

Véhicules abandonnés: ces 48 heures qui durent!



Un véhicule abandonné en pleine ville.

PARMI les éléments qui encombrant et enlaidissent les artères de la capitale économique, il y a les véhicules abandonnés qui, malgré les injonctions de la mairie, continuent à occuper indûment et indéfiniment le domaine public.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

QUARANTE-HUIT heures: c'est généralement la durée de l'ordre intime à ceux qui abandonnent les véhicules ou les épaves le long des voies, souvent sur le bas-côté, parfois sur le domaine public, de libérer l'emplacement.

Surtout qu'ils déteignent sur le paysage, singulièrement lorsqu'ils impactent le décor d'espaces régulièrement entretenus. Certains véhicules ainsi laissés à l'abandon ne sont pas forcément des carcasses et laissent penser qu'ils sont là pour un laps de temps relativement court. Sauf que, le temps passant, il faut bien se rendre à l'évidence que, si rien n'est fait pour obliger les indélicats propriétaires à les dégager, ils sont là pour longtemps. D'où la mention, généralement peinte en rouge, de ce délai de quarante-huit heures qui n'est jamais respecté. Ne disposant ni d'une décharge industrielle, ni d'une véritable fourrière, la municipalité compte, dans un premier temps, sur le civisme des contrevenants qui peuvent d'ailleurs être retrouvés à partir des immatriculations et être mis en demeure. Sinon, il ne restera plus à la force publique que l'extrême solution consistant à déguerpir purement et simplement ces véhiculés assimilés alors à des déchets urbains et traités comme tels.

Photo: Sidonie Ambonguila

Photo: Sidonie Ambonguila

Photo: PVE